

L'évaluation foncière de votre propriété

**Rôle triennal
2025-2026-2027**

ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE RÉVISION LORS DU DÉPÔT D'UN NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION



Remplir le formulaire « Demande de révision » disponible sur les sites Internet ou aux bureaux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à la Municipalité de La Pêche.



Accompagner votre demande de révision d'un chèque visé ou d'un mandat-poste au montant requis ; lequel est déterminé par la fourchette dans laquelle se situe la valeur inscrite au rôle de l'unité d'évaluation concernée :

ÉVALUATION	MONTANT
Inférieur ou égale à 500 000 \$évaluation	88 \$
Supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	355 \$
Supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	591 \$
Supérieure à 5 000 000 \$	1 183 \$

Visitez le site de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour consulter le règlement. La somme déposée est non remboursable



Joindre au besoin les documents explicatifs supplémentaires.



Déposer votre demande en personne ou par courrier recommandé au bureau de la MRC des Collines-de-l'Outaouais avant le délai prescrit, soit le 30 avril 2025.



MRC des Collines-de-l'Outaouais
216, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1J4



S'informer avant de contester

En raison du nombre important d'appels que le service reçoit, une boîte vocale téléphonique a été mise en fonction pour recevoir les appels des contribuables.

Veuillez composer le 819 827-0516, poste 2239 et mentionner :

- le nom de la municipalité
- votre numéro de matricule ou adresse
- votre nom complet
- votre numéro de téléphone
- un court message sur les motifs de l'appel



mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca



La valeur médiane des maisons unifamiliales à La Pêche a connu une croissance notable, atteignant 454 500 \$ contre 285 200 \$ au dernier rôle.

1^{er} juillet 2023 :
évaluation

Rôle d'évaluation
foncière

2022

2023

2024

2025

2026

2027



La Pêche

**Inscris-toi sur Voilà! et
ajoute ta propriété
pour voir ton compte
de taxes en ligne !**



Scannez-moi →



QUESTIONS FRÉQUENTES

QUI EST CHARGÉ D'ÉVALUER LES PROPRIÉTÉS?

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est responsable pour effectuer les évaluations foncières des six municipalités de son territoire.

À QUELLE FRÉQUENCE LES PROPRIÉTÉS SONT-ELLES RÉÉVALUÉES?

Les propriétés sont réévaluées tous les trois ans, en fonction des conditions du marché au 1^{er} juillet de la deuxième année du cycle précédent.

POURQUOI LA VALEUR DE MA PROPRIÉTÉ AUGMENTE SANS AVOIR FAIT DES MODIFICATIONS?

L'augmentation de la valeur d'une propriété sans travaux est souvent le résultat de facteurs externes au

propriétaire, il est possible que la nouvelle évaluation de votre propriété reflète plus précisément la valeur marchande de juillet 2023.

PEUT-ON MODIFIER LE RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS DE CYCLE?

Oui, le rôle peut être ajusté en cas de changements importants à la propriété. Les modifications au rôle d'évaluation sont généralement liées à des changements significatifs apportés à la propriété, tels que des rénovations, des agrandissements ou des démolitions.

SI MA PROPRIÉTÉ EST RÉÉVALUÉE À LA HAUSSE, VAIS-JE PAYER PLUS DE TAXES?

Pas systématiquement. Cela dépendra de l'augmentation moyenne des évaluations et du taux d'imposition.

QU'EST-CE QUI FAIT QU'UNE PROPRIÉTÉ VAUT PLUS QU'UNE AUTRE?

Les différences de valeur entre deux propriétés peuvent s'expliquer par :

- des variations au niveau du secteur;
- de l'âge du bâtiment;
- de la superficie du terrain;
- des rénovations effectuées;
- des aménagements intérieurs;
- des matériaux utilisés;
- des annexes;
- des bâtiments secondaires.



La Pêche



Consultez gratuitement la valeur de votre rôle d'évaluation **dès janvier 2025.**

